

Juin 2015

Édition 1, Numéro 6

Nouvelles de Val-Joli

Membres du conseil :

M. Rolland Camiré

M. Sylvain Côté

M. Philippe Verly

M. Gilles Perron

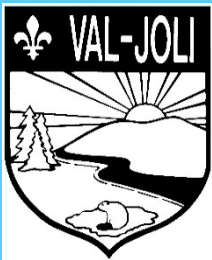
M. Raymond Côté

M. Stéphane Robidas

Mme Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.
Marie-Ève Parr, Inspectrice
Line D. Letendre, Secrétaire
Pier Lacasse, resp. Voirie
Stéphane Côté, empl. Voirie
Diane St-Pierre, Concierge



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

* NOUVELLES ADRESSES

ÉLECTRONIQUES :

mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Le site Internet a changé d'adresse !

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.val-joli.ca

MOT DU MAIRE

M. Rolland Camiré

Hydro-Québec a rencontré les deux municipalités de la MRC du Val-St-François, c'est à dire Stoke et Val-Joli, qui seront touchées par le passage d'une future ligne électrique de 320kv. Dans Val-Joli, Hydro va se servir des anciens pylônes de la ligne de 450 Kv car la ligne existante, qui arrive du poste de Nicolet, continuera directement vers les États-Unis et n'entrera plus dans le poste des Cantons, ce qui libèrera les pylônes existants sur le territoire de la municipalité. Alors pour Val-Joli, Hydro n'aura pas besoin d'agrandir son emprise sur les terres agricoles de la municipalité. Lors de cette rencontre, je leur ai demandé ce qu'il adviendra du parc municipal situé près du poste des Cantons. Un dossier à suivre.

Nous avons eu une rencontre pour le renouvellement de l'entente des loisirs avec la ville de Windsor, car elle vient à échéance bientôt et devrait être reconduite avec une augmentation de 2 pour cent par année pour les 5 prochaines années.

MOT DE L'INSPECTRICE

Mme Marie-Ève Parr, inspectrice en bâtiment, environnement et agraire

Permis de ponceau

N'oubliez pas qu'il faut désormais un permis pour changer un ponceau. Le formulaire est disponible sur notre site internet.

Pour toute autre demande de permis

Veillez-vous y prendre à l'avance, car le délai de réponse est actuellement d'environ deux semaines et c'est premier arrivé, premier servi à moins d'une situation d'urgence.

Réunion du Conseil Municipal du 1er juin 2015

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 1er juin :

- Avis de Motion – Règlement concernant les frais exigibles
- Avis de Motion – Modification du Règlement de permis et certificats
- Avis d'emploi pour un Éco-conseiller
- Achat d'un nouvel appareil photocopieur pour le bureau municipal
- Loisirs de Saint-Claude – Fin de l'entente concernant l'OTJ dès 2016
- Autorisations de branchements
- Festival du Papier de Windsor – Aide financière de 500\$
- Adhésion gratuite au Portail Infotech – Service de Rôle en ligne
- Consultation citoyenne à venir concernant les projets de Pacte Rural
- Régie Incendie – Mandat à Raymond Chabot pour étude, 2^e partie
- Achat de sable pour le terrain de Volleyball

COMMUNIQUÉ IMPORTANT – SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Retour des motocyclistes sur les routes : la prudence est de mise



Les motocyclistes figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables, puisqu'ils sont moins visibles et qu'ils bénéficient de peu de protection. Les automobilistes sont invités à être vigilants auprès de ces conducteurs vulnérables, notamment en vérifiant leur angle mort avant d'effectuer une manœuvre et en redoublant de prudence aux intersections.

Aussi, la SQ lance un projet pilote aux aides à la mobilité motorisées AMM (tripeuteurs, quadripeuteurs et fauteuils roulants motorisés) le 1^{er} juin 2015. Les utilisateurs pourraient recevoir des contraventions s'ils ne se conformaient pas aux règles établies. Un feuillet explicatif peut être obtenu en vous informant à la SQ ou à la municipalité :

Suzanne Maheux, Agente de secrétariat, Poste MRC du Val-St-François
Tél.: (819) 826-3755 Fax.: (819) 826-3644



AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

Monsieur Philippe Verly, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2015-1 concernant les frais exigibles dans le but de:

- Permettre à la municipalité de facturer aux citoyens, des frais pour des travaux réalisés à l'extérieur des fonctions et responsabilités municipales.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

AVIS DE MOTION

Monsieur Gilles Perron, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2015-2 modifiant le règlement de permis et certificats # 2004-9 dans le but :

- D'intégrer la nouvelle réglementation provinciale sur le prélèvement des eaux et leur protection et de préciser les détails d'obtention d'un permis de branchement aux services municipaux.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

PROTECTION DES ANIMAUX

Coups de chaleur : attention!



Les animaux de compagnie peuvent souffrir de la chaleur. Puisqu'ils se rafraîchissent en haletant, et non en transpirant, quelques minutes sous une température chaude suffisent à mettre la vie de votre animal en danger.

Ne laissez jamais votre animal seul dans la voiture, même si les fenêtres sont entrouvertes. La température intérieure d'un véhicule garé à l'ombre et avec les fenêtres entrouvertes peut rapidement excéder de 20°C celle à l'extérieur. Ainsi, s'il fait 10°C dehors, il en fait 30°C dans un véhicule. Imaginez lorsqu'il fait 27°C... En fait, la température intérieure d'un véhicule au soleil peut atteindre 55°C en 5 minutes! Et un animal dont la température corporelle atteint 42° C risque de graves problèmes métaboliques qui peuvent **entraîner sa mort**.

Si votre chien vit à l'extérieur, offrez-lui un lieu ombragé où il aura accès tout au long de la journée. Placez-y sa niche ainsi que plusieurs bols d'eau fraîche. Si vous quittez pour la journée, déposez plusieurs glaçons dans ses bols d'eau.

Évitez l'exercice avec votre chien par temps chaud. Optez plutôt pour une promenade en fin de soirée ou très tôt le matin. **Attention au goudron et à la chaussée brûlante**, car ils peuvent brûler les coussinets de votre animal.

À VENDRE

Pick up Ford 2006

La Municipalité met en vente, le Pick up Ford 2006 anciennement utilisé par le service de voirie. Pour faire une offre, veuillez déposer votre prix dans une enveloppe cachetée au bureau municipal ou l'envoyer par courrier au bureau municipal dans une enveloppe avec la mention « *Achat de Pick up* ». Pour plus de renseignements sur le véhicule, vous pourrez consulter le site Internet de la municipalité.

Photocopieur Kyocera Taskalfa 250ci

Le photocopieur de la municipalité est à vendre. Pour plus de renseignements, visitez le site Internet de la municipalité au : www.val-joli.ca, les informations y seront sous peu. Faites-nous une offre.

PACTE RURAL – PROJETS CITOYENS

Le Pacte rural est un fonds de soutien au développement des communautés rurales issu de la Politique nationale de la ruralité. Il favorise la prise en charge des milieux ruraux par la collectivité afin d'agir de manière globale, cohérente et à long terme sur le territoire, et ce, en tenant compte de ses particularités et ses potentiels. La Municipalité de Val-Joli a droit à une subvention confirmée de 15 000\$ mais cela pourrait monter jusqu'à 30 000\$.

Vous avez une idée en tête concernant les parcs municipaux, les activités de loisirs? Nous sommes donc à la recherche d'idées de projets provenant des citoyens afin de permettre de mettre l'emphase sur :

- **Le développement et le renforcement du tissu social;**
- **L'emploi, les services de proximité et le développement économique;**
- **L'environnement, le développement durable et la protection des services écologiques;**
- **La rétention des jeunes et des aînés;**
- **Le développement agroalimentaire et l'occupation du territoire.**

La description des projets devraient inclure des plans et/ou croquis et/ou photos, un petit budget sommaire, une liste de citoyens qui soutiennent le projet (si possible) et être déposés au bureau municipal ou envoyé par courriel au : direction@val-joli.ca avant le 11 juillet 2015.

PERMIS – VENTES DE GARAGE



N'oubliez pas que pour effectuer une vente de garage, vous devez d'abord téléphoner au bureau municipal afin d'obtenir le permis. Celui-ci est gratuit et vous avez droit à deux ventes de garage par année.

COMPOSTAGE



La MRC offre des soirées d'information sur le sujet à Racine le 13 juin à 10h. La compostière sera offerte à 35\$ au lieu de 53,50\$. Pour réserver : 818 826-6505, poste 21.

Si vous aimeriez une soirée de ce genre à Val-Joli, avec possibilité de rabais supplémentaire sur la compostière, téléphonez au bureau municipal et si le nombre d'intéressés le permet, nous procéderons à une rencontre.

***** Veuillez noter que le bureau municipal sera exceptionnellement fermé vendredi le 19 juin 2015.*****

VOIRIE

La niveleuse est passée partout sur notre territoire dans la semaine du 11 mai. La municipalité a procédé à l'achat d'une camionnette (pick up) neuve de marque Chevrolet Silverado. Elle a été livrée à la municipalité le 28 mai dernier, à la grande joie de nos employés de voirie!

OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT – ÉCO CONSEILLER

La municipalité de Val-Joli recherche une personne pour un poste d'éco-conseiller(ère) - Gestion des matières résiduelles

TÂCHES :

- Parcourir le territoire de la municipalité afin de sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des matières résiduelles et une meilleure protection de l'environnement.
- Aborder différents thèmes tels la récupération, le compostage domestique, les déchets, les cours d'eau, l'écocentre, etc.
- Distribuer de l'information écrite sur les sujets abordés.
- Assister le coordonnateur du programme des « escouades vertes » de la MRC du Val-Saint-François.
- Déposer un rapport à la fin du mandat.

EXIGENCES :

- formation ou intérêt relié à l'environnement et aux communications;
- entregent et facilité de communication en français et en anglais;
- excellente forme physique, autonomie et efficacité;
- connaissance des logiciels MS Word, MS Excel et recherche sur Internet;
- travail de jour, soir et fin de semaine occasionnellement;
- permis de conduire valide et **véhicule** nécessaire. Déplacements fréquents.

Conditions salariales : 10,55 \$/heure pendant sept (7) semaines - 35 heures/semaine

Lieu de travail : le territoire de la Municipalité de Val-Joli

Début de l'emploi : le 29 Juin 2015

Faites parvenir votre CV à la municipalité de Val-Joli au plus tard le **26 juin 2015 à 16h**, à l'adresse suivante :

Courriel : direction@val-joli.ca

Adresse : a/s Mme Julie Brousseau, Dg, Municipalité de Val-Joli, 500, Route 249, Val-Joli, (Québec) J1S 0E8

LOISIRS

Ligue de balle molle intermunicipale

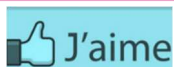
La période d'inscription fut un succès encore cette année. Tous les groupes d'âge sont plus que complets! Les pratiques ont débuté le 19 mai et les parties régulières débiteront le 9 juin. L'horaire est toujours le même, soit le mardi à partir de 18h30 pour les groupes 1-2-3 et le jeudi pour le groupe des ados. Cette année, nos équipes rencontreront celles de St-Claude, St-Georges-de-Windsor et celle formée de St-Camille/Weedon/Wotton.

Comité des loisirs



Nous aimerions aussi avoir la participation de parents bénévoles pour marquer le pointage des parties pour les 4 groupes d'âge. Nous aurions besoin d'aide bénévole de la part des parents des adolescents pour aider l'entraîneur en place le jeudi.

Notez que notre coordonnatrice en loisirs, Yannik Scrosati, travaille à partir du bureau municipal les vendredis am. Pour la rejoindre, vous pouvez téléphoner au 819 845-7663 ou lui écrire à : loisirs@val-joli.ca.



Facebook
Loisirs de Val-Joli